



# FICHE DE CHOIX

Maternelles : GS

Période 3 :

du mercredi 06 février 2019  
au mercredi 10 avril 2019 inclus

A remettre au service scolaire ou à l'intervenant  
au plus tard pour le mercredi 23 janvier 2019

## L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Ecole fréquentée : ..... Classe : .....

Nom de l'enseignant : .....

## CHOIX DES ACTIVITES - PERIODE 3

Mon enfant participera aux mercredis matins sans cartable le mercredi de 9h à 12h (accueil échelonné possible de 8h30 à 9h00) :

oui  non

**Si oui :**

Merci de numéroter par ordre de préférence les ateliers ci-après :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Brico-perles / Mosaïque    | <input type="checkbox"/> Jeux et sports de ballons / Atelier libre 1 |
| <input type="checkbox"/> Brico-récup / Atelier jeux | <input type="checkbox"/> Pâte à sel / Jeux collectifs                |

(merci de cocher les cases correspondantes)

## RESTAURATION - PERIODE 3

Mon enfant sera inscrit à la restauration le mercredi midi :

oui  non

Si oui, mon enfant sera inscrit à la restauration le mercredi midi :

tous les mercredis

les mercredis au planning :

- |                                     |                                     |                                   |                                   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 06 février | <input type="checkbox"/> 13 février | <input type="checkbox"/> 06 mars  | <input type="checkbox"/> 13 mars  |
| <input type="checkbox"/> 20 mars    | <input type="checkbox"/> 27 mars    | <input type="checkbox"/> 03 avril | <input type="checkbox"/> 10 avril |

occasionnellement :

Pensez à inscrire votre enfant au plus tard 48 h avant la prise du repas par mail à [scol.enfance@faverger.fr](mailto:scol.enfance@faverger.fr) ou par téléphone au 04 50 32 57 67. Présentation du ticket repas le jour du repas pris, nom et prénom inscrits au dos du ticket « repas occasionnel »

(merci de cocher les cases correspondantes)

Il est rappelé que l'inscription à une activité vaut pour la période dans sa totalité, soit du mercredi 06 février au mercredi 10 avril 2019 inclus.

L'enfant participant aux mercredis matins sans cartable devra être en possession d'une assurance pour les activités extra-scolaires.

Signature  
de l'enfant

Signatures des  
représentants